

# L'offre d'information routière de Bison Futé



**SÉCURITÉ ROUTIÈRE  
TOUS RESPONSABLES**



## L'offre d'information routière de Bison Futé

En complément de la publication des informations routières sur le site internet Bison Futé, un service gratuit de diffusion par messagerie électronique est ouvert aux professionnels. Pour recevoir l'information routière en temps réel ou en temps différé, sur le réseau routier national (autoroutes concédées et non concédées, routes nationales) et sur le réseau routier secondaire (routes départementales), il suffit de s'abonner aux informations diffusées par les CRICR (centres régionaux d'information et de coordination routières) et le CNIR (centre national d'information routière).

Au-delà de cette diffusion des données au format texte, une offre d'information sur les événements routiers (accidents, bouchons, chantiers...) est également disponible sous forme numérique au standard européen Datex, pour les médias et les opérateurs de service en information routière.

### S'abonner à l'offre Bison Futé c'est :

#### ■ Choisir le mode de diffusion des données

- la diffusion au format texte ;
- la diffusion numérique.

#### ■ Choisir l'offre d'abonnement

- une offre pour les professionnels (dont les médias) ;
- une offre spécifique pour les transporteurs routiers.

#### ■ Choisir les périodes de diffusion de l'information

- du lundi au vendredi ;
- du lundi au dimanche.

#### ■ Choisir la ou les zones sur lesquelles porte l'information

- **une information inter-régionale** : possibilité de choisir de 1 à 7 zones géographiques :

\* **EST** (Alsace, Bourgogne, Champagne-Ardenne, Franche-Comté, Lorraine) ;

\* **ÎLE-DE-FRANCE** ;

\* **NORD** (Nord-Pas-de-Calais, Picardie) ;

\* **OUEST** (Basse-Normandie, Bretagne, Centre, Haute-Normandie, Pays de la Loire) ;

\* **SUD** (Languedoc-Roussillon, Provence-Alpes-Côte d'Azur) ;

\* **SUD-EST** (Auvergne, Rhône-Alpes) ;

\* **SUD-OUEST** (Aquitaine, Limousin, Midi-Pyrénées, Poitou-Charentes).

- **une information régionale** : possibilité de choisir de 1 à 21 régions (+ 2 départements dans certains cas) :

Alsace, Aquitaine, Auvergne, Basse-Normandie, Bourgogne, Bretagne, Centre, Champagne-Ardenne, Franche-Comté, Haute-Normandie, Île-de-France, Languedoc-Roussillon, Limousin, Lorraine, Midi-Pyrénées, Nord-Pas-de-Calais, Pays de la Loire, Picardie, Poitou-Charentes, Provence - Alpes - Côte-d'Azur, Rhône-Alpes.

- **une information nationale** : possibilité de recevoir une information de portée nationale.

#### ■ Un volume très variable d'informations à recevoir

selon la nature du produit demandé (informations en temps réel, en temps différé, informations prévisionnelles, récapitulatifs), pouvant aller de 5 à plusieurs centaines de messages par jour et par région ou zone.

## L'OFFRE « PROFESSIONNELS »

### Contenu de l'offre « professionnels »

<b>Les informations en temps réel</b>	
<p><b>■ Les coup par coup trafic (CPC)</b></p> <p>Messages d'information brute, diffusés de façon systématique et automatique à l'occasion d'un événement routier important impactant le trafic (accident, obstacle, manifestation, mesure de gestion de trafic).</p>	<p><b>150 messages / jour / région</b></p> <p>(+ deux départements de votre choix, si vous le souhaitez).</p>
<p><b>■ Les dépêches</b></p> <p>Messages d'information en temps réel, décrivant de façon détaillée un événement routier important et son évolution (trafic, bouchon, chantier, état des routes).</p>	<p><b>10 à 15 messages / jour / région</b></p> <p>(+ deux départements de votre choix, si vous le souhaitez).</p>
<b>Les informations prévisionnelles et en temps différé</b>	
<p><b>■ Les communiqués</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>→ <b>prévisions de trafic</b> établies lors des périodes de grands départs</li> <li>→ <b>restrictions de circulation</b> liées à la réglementation, aux crises météorologiques, ...</li> <li>→ <b>chantiers</b> particulièrement perturbants</li> <li>→ <b>perturbations importantes attendues</b> à l'occasion de manifestations sportives ou culturelles, ....</li> </ul>	<p><b>Communiqué régional :</b> <b>2 messages / jour / région</b></p> <p><b>Communiqué national :</b> <b>2 messages / jour</b></p>
<p><b>■ Les bulletins d'information routière (BIR)</b></p> <p>Messages d'information réguliers décrivant les impacts sur la circulation, des principaux bouchons, accidents, incidents, manifestations perturbantes, intempéries, ...</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>→ <b>le BIR quotidien zonal</b></li> <li>→ <b>le BIR quotidien national</b></li> </ul>	<p><b>BIR zonal :</b> <b>2 à 4 messages / jour / zone</b></p> <p><b>BIR national :</b> <b>5 messages / jour</b></p>
<p><b>■ Les points de situation en période chargée</b></p> <p>Messages de suivi des événements en cours, établis notamment les jours de grande circulation, ou lors de perturbations importantes (intempéries, manifestations, ...).</p>	<p><b>Point de situation zonal :</b> <b>10 messages / jour / zone</b></p> <p><b>Point de situation national :</b> <b>10 messages / jour</b></p>
<p><b>■ Les points de situation chantier</b></p> <p>Messages d'information sur les fermetures nocturnes, les chantiers de courte et longue durées.</p>	<p><b>Point de situation zonal - chantier :</b> <b>1 à 2 / semaine / zone</b></p> <p><b>Point de situation national - chantier</b> <b>1 / jour</b></p>

*Le nombre des messages diffusés est donné à titre indicatif. Il peut varier en fonction de l'actualité.*

## Comment accéder à l'offre « professionnels » ?

L'offre pour les professionnels est gérée de façon personnalisée par le biais d'un bulletin d'abonnement. Il suffit de télécharger ce bulletin, depuis le site internet Bison Futé, et de le retourner au centre d'information routière de votre lieu de domiciliation.

### Téléchargez votre bulletin d'abonnement

Le **CRICR de votre lieu de domiciliation** gère votre abonnement, quelles que soient les zones ou les régions sur lesquelles vous souhaitez de l'information.

Votre domiciliation	Centre chargé de gérer vos demandes d'abonnement	Contact électronique et télécopie
Alsace, Bourgogne, Champagne-Ardenne, Franche-Comté, Lorraine	CRICR Est	<a href="mailto:charge-communication.cricr-est@tipi.info-routiere.gouv.fr">charge-communication.cricr-est@tipi.info-routiere.gouv.fr</a> télécopie : 03 87 63 15 09
Île-de-France	CRICR Île-de-France	<a href="mailto:charge-communication.cricr-idf@tipi.info-routiere.gouv.fr">charge-communication.cricr-idf@tipi.info-routiere.gouv.fr</a> télécopie : 01 48 98 49 42
Corse, Languedoc-Roussillon, Provence - Alpes - Côte-d'Azur	CRICR Méditerranée	<a href="mailto:charge-communication.cricr-mediterranee@tipi.info-routiere.gouv.fr">charge-communication.cricr-mediterranee@tipi.info-routiere.gouv.fr</a> télécopie : 04 91 80 31 96
Nord-Pas-de-Calais, Picardie	CRICR Nord	<a href="mailto:charge-communication.cricr-nord@tipi.info-routiere.gouv.fr">charge-communication.cricr-nord@tipi.info-routiere.gouv.fr</a> télécopie : 03 20 19 33 99
Bretagne, Centre, Haute-Normandie, Basse-Normandie, Pays de la Loire	CRICR Ouest	<a href="mailto:charge-communication.cricr-ouest@tipi.info-routiere.gouv.fr">charge-communication.cricr-ouest@tipi.info-routiere.gouv.fr</a> télécopie : 02 99 23 83 39
Auvergne, Rhône-Alpes	CRICR Rhône-Alpes-Auvergne	<a href="mailto:charge-communication.cricr-raa@tipi.info-routiere.gouv.fr">charge-communication.cricr-raa@tipi.info-routiere.gouv.fr</a> télécopie : 04 78 41 13 35
Aquitaine, Limousin, Midi-Pyrénées, Poitou-Charentes	CRICR Sud-Ouest	<a href="mailto:charge-communication.cricr-sud-ouest@tipi.info-routiere.gouv.fr">charge-communication.cricr-sud-ouest@tipi.info-routiere.gouv.fr</a> télécopie : 05 56 93 07 68
Étranger	CNIR	<a href="mailto:charge-communication.cnir@tipi.info-routiere.gouv.fr">charge-communication.cnir@tipi.info-routiere.gouv.fr</a> télécopie : 01 48 12 44 41



**Nota :**

- remplacer (à) par @
- pour les personnes domiciliées à l'étranger : les correspondances et les demandes d'abonnement doivent être exprimées en français ou en anglais.

## L'OFFRE SPÉCIFIQUE TRANSPORTEURS

### Contenu de l'offre « Transporteurs »

En cas de perturbations météorologiques particulièrement importantes, les transporteurs routiers peuvent recevoir, en temps réel, sur leur messagerie électronique, les informations concernant les interdictions ou levées d'interdiction de circuler sur le réseau routier national. Ils peuvent également être informés, en amont, des décisions susceptibles d'être prises par les préfets.

En période de crise régionale, les centres régionaux établissent 3 synthèses quotidiennes des interdictions en cours, des interdictions prévues et des dernières levées d'interdiction. Ces synthèses sont diffusées aux environs de 7h45, 13h15 et 18h15.

En cas de crise routière majeure, une synthèse nationale émanant du centre national d'information routière (CNIR) complète les informations régionales. Cette synthèse intervient 3 fois par jour : à 8h30 – 13h45 – 18h45.

### Comment accéder à l'offre « Transporteurs » ?

Il suffit de télécharger un bulletin d'abonnement depuis le site internet Bison Futé ([Espace Transporteurs](#)) et de le retourner complété, au centre d'information routière correspondant à votre lieu de domiciliation, quelles que soient les régions ou les zones sur lesquelles vous souhaitez de l'information.

Votre domiciliation	Centre chargé de gérer vos demandes d'abonnement	Contact électronique et télécopie
Alsace, Bourgogne, Champagne-Ardenne, Franche-Comté, Lorraine	CRICR Est	<a href="mailto:charge-communication.cricr-est@tipi.info-routiere.gouv.fr">charge-communication.cricr-est@tipi.info-routiere.gouv.fr</a> télécopie : 03 87 63 15 09
Île-de-France	CRICR Île-de-France	<a href="mailto:charge-communication.cricr-idf@tipi.info-routiere.gouv.fr">charge-communication.cricr-idf@tipi.info-routiere.gouv.fr</a> télécopie : 01 48 98 49 42
Corse, Languedoc-Roussillon, Provence - Alpes - Côte-d'Azur	CRICR Méditerranée	<a href="mailto:charge-communication.cricr-mediterranee@tipi.info-routiere.gouv.fr">charge-communication.cricr-mediterranee@tipi.info-routiere.gouv.fr</a> télécopie : 04 91 80 31 96
Nord-Pas-de-Calais, Picardie	CRICR Nord	<a href="mailto:charge-communication.cricr-nord@tipi.info-routiere.gouv.fr">charge-communication.cricr-nord@tipi.info-routiere.gouv.fr</a> télécopie : 03 20 19 33 99
Bretagne, Centre, Haute-Normandie, Basse-Normandie, Pays de la Loire	CRICR Ouest	<a href="mailto:charge-communication.cricr-ouest@tipi.info-routiere.gouv.fr">charge-communication.cricr-ouest@tipi.info-routiere.gouv.fr</a> télécopie : 02 99 23 83 39
Auvergne, Rhône-Alpes	CRICR Rhône-Alpes-Auvergne	<a href="mailto:charge-communication.cricr-raa@tipi.info-routiere.gouv.fr">charge-communication.cricr-raa@tipi.info-routiere.gouv.fr</a> télécopie : 04 78 41 13 35
Aquitaine, Limousin, Midi-Pyrénées, Poitou-Charentes	CRICR Sud-Ouest	<a href="mailto:charge-communication.cricr-sud-ouest@tipi.info-routiere.gouv.fr">charge-communication.cricr-sud-ouest@tipi.info-routiere.gouv.fr</a> télécopie : 05 56 93 07 68
Étranger	CNIR	<a href="mailto:charge-communication.cnir@tipi.info-routiere.gouv.fr">charge-communication.cnir@tipi.info-routiere.gouv.fr</a> télécopie : 01 48 12 44 41



**Nota :**

- remplacer (à) par @
- pour les personnes domiciliées à l'étranger : les correspondances et les demandes d'abonnement doivent être exprimées en français ou en anglais.

## L'INFORMATION NUMÉRIQUE

L'information routière au format numérique est diffusée par publication internet sous format Datex, norme européenne d'échange d'informations. Les données sont destinées aux gestionnaires (autoroutiers, collectivités territoriales, homologues européens), aux médias et aux opérateurs de service, pour une diffusion sur tous supports, sites internet ou terminaux GPS.

### Condition d'utilisation des données numériques

La direction des infrastructures de transport (DIT) met des données d'information routière à la disposition des médias et des opérateurs qui élaborent des services à valeur ajoutée. Ce document définit les conditions d'utilisation des données numérisées.

1. Les données numérisées d'information routière sont constituées de données sur les événements routiers (accidents, bouchons, états des routes, mesures prises, etc.), de données mesurées ou élaborées sur le trafic (débits, vitesses, état du trafic, etc.) et de documents électroniques (bulletins, dépêches, etc.).

2. La fourniture des données numérisées ne peut faire l'objet d'un droit d'exclusivité accordé à un tiers.

3. La transmission des informations par messagerie ou leur extraction raisonnable d'un site internet est gratuite.

4. Le versement d'une redevance peut être demandée pour tout autre support (télécopie, communication dédiée...) ou en cas de conditions de mise en service spécifiques (préparation des données, niveau de disponibilité, mode de diffusion spécifique...).

5. L'utilisation de ces données pour produire des services à valeur ajoutée à des fins commerciales est autorisée. Toutefois, la cession de données brutes à des tiers n'est pas autorisée, sauf autorisation spécifique.

6. Conformément à l'article 12 de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978, la réutilisation des données ainsi mises à disposition est soumise à la condition qu'elles ne soient pas altérées, que leur sens ne soit pas dénaturé et que leur source (Bison Futé) soit mentionnée sur les supports de diffusion des services.

7. Toute utilisation des données qui participerait à l'élaboration de produits ou services contraires aux lois et règlements en vigueur ou incompatibles avec les objectifs de la sécurité routière est proscrite.

8. L'utilisation des données doit respecter la politique d'exploitation routière de la DIT.

9. Dans le cas où l'opérateur est un gestionnaire routier ou agit pour le compte d'un ou plusieurs gestionnaires routiers, le droit d'utilisation des données est conditionné à un droit de réciprocité : les données similaires sur le réseau routier de ce ou ces gestionnaires devront être mise à disposition de la DIT pour son propre usage, y compris la publication sur ses sites internet.

10. En cas de non-respect des conditions d'utilisation ci-dessus, une mise en demeure sera adressée à l'utilisateur. Si cette mise en demeure n'est pas suivie d'effet dans un délai d'un mois, l'autorisation d'accès aux données pourra être retirée à titre provisoire ou définitif, sans préjudice des sanctions prévues par la loi.

11. La DIT reste libre, si elle le souhaite, de modifier unilatéralement les conditions de fourniture des données numérisées, notamment leur format ou leur mode d'accès. Elle s'efforcera d'en avertir les utilisateurs au moins six mois avant que les modifications en question ne soient mises en oeuvre.

12. Les présentes conditions d'utilisation des données numérisées d'information routière peuvent être changées à tout moment. Leurs modifications sont applicables dans un délai de six mois après leur notification ou leur publication sur le site internet <http://www.inforoutiere.gouv.fr>, ou par défaut sur le site <http://www.bison-fute.gouv.fr>.

**Une demande d'autorisation d'utilisation des données** numérisées d'information routière doit être adressée à la direction des infrastructures de transport (voir demande en ligne sur le site Bison Futé / rubrique [diffusion numérique de l'information routière](#)).

